



11 décembre 2025

Informations aux habitant·e·s de Chêne-Pâquier

**La Municipalité vous souhaite de belles fêtes de fin d'année
et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2026**



Nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux informations ci-dessous et nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre Municipalité

Horaires du bureau communal pendant les fêtes

Le bureau communal sera fermé du **22 décembre 2025 au 5 janvier 2026**.

En cas d'urgence, merci d'appeler G.-C. Jaquier au 079 418 01 83.

Travaux pour la fibre optique

Dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique pour Swisscom, l'entreprise Circet effectuera des sondages et fouilles sur la commune, sur les conduites existantes, du 24 novembre 2025 au 31 mars 2026.

Déchetterie

Horaire de fin d'année : la déchetterie sera fermée les mercredis 24 et 31 décembre 2026.

Collecte itinérante des déchets spéciaux : elle aura lieu 10 avril et 3 septembre 2026, entre 17h00 et 18h30, devant la déchetterie à Molondin.



Remerciements

Engagé durant de nombreuses années comme surveillant de la déchetterie intercommunale et comme employé communal au sein de notre village, assurant ainsi divers travaux d'entretien, Monsieur Rémy Pochon a décidé de cesser ces deux activités au 31 décembre 2025. La Municipalité le remercie chaleureusement pour son engagement en faveur de la commune et lui souhaite le meilleur pour la suite.



Epuration



Nous vous remercions de trier correctement vos déchets. Voici une liste non exhaustive de ce qui doit être jeté à la poubelle/déchetterie et **NON DANS LES TOILETTES** : lingettes, cotons démaquillants, coton-tiges, serviettes hygiéniques, médicaments, déchets de cuisine, huiles et graisses, litières d'animaux, entre autres.

La présence de ces déchets est encore trop souvent constatée dans les eaux usées !

Forêts

Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré : suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP, 450.11) du 30 août 2022, suivie de son règlement d'application (RLPrPNP) le 1^{er} juillet 2024, le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré a dû être révisé.

Nous avons le plaisir de vous informer que celui-ci a été ratifié définitivement par le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité. Le règlement communal est disponible sur le site internet sous la rubrique « [réglements communaux](#) ».

Visite du Père Noël

Le Père Noël s'arrête à Chêne-Pâquier le **20 décembre** prochain pour rendre visite aux enfants.

De 14h00 à 14h30 Conte et chants de Noël au temple sous la conduite de notre pasteur Sandro Restauri.

Dès 14h30 Vin chaud et/ou un chocolat chaud en présence du Père Noël et de la Municipalité. Un petit cadeau sera distribué aux enfants à cette occasion.



En ces temps de fêtes, la Municipalité vous invite donc à partager un moment de convivialité tous ensemble, sous le tilleul devant la salle de paroisse.

Agenda

Jeudi 18 décembre à 20h15

Conseil général

Samedi 20 décembre dès 14h30

Père Noël au village

Mercredi 24 décembre à 23h00

Veillée de Noël au Temple

Jeudi 1^{er} janvier dès 11 heures

Traditionnel apéritif du 1^{er} de l'An



Pensez à consulter notre nouveau site <https://www.chene-paquier.ch>



Commune de
Chêne-Pâquier

Officiel

Finances, taxes &
impôts

Enfance &
jeunesse

Service à la
population

Santé &
social

Vie
locale

Constructions &
environnement

